

Fiche sectorielle : karité du Burkina Faso



Sommaire

I. Information générale de la filière	3
a) Pays : Burkina Faso.....	3
b) Nom de la filière : karité	3
c) Contexte et description de la filière	3
d) Nombre de personnes employées dans le secteur	5
e) Enjeux/Risques/Défis/Avantages	5
f) Objectifs de la filière	6
g) Structure organisationnelle	7
h) Recherche et innovation.....	7
II. Production	7
III. Exportations	9
IV. Les Normes burkinabè de qualité des amandes et du beurre de karité non raffiné	9

I. Information générale de la filière

- a) **Pays** : Burkina Faso
- b) **Nom de la filière** : karité
- c) **Contexte et description de la filière**

La filière karité fait partie des filières porteuses identifiées par les différents documents de politiques et de stratégies de développement du Burkina Faso. Elle est considérée comme une filière ayant un potentiel de développement économique susceptible de contribuer à l'accélération de la croissance économique, à la création des emplois et à la lutte contre la pauvreté notamment des couches les plus vulnérables que sont les femmes et les jeunes pour peu qu'elle soit mieux valorisée.

De nos jours, en dépit des interventions desdits projets et programmes, la filière karité occupe le 7^e rang des produits d'exportation après l'or, le coton, le sésame, l'anacarde, le zinc et la filière bétail/viande avec une contribution de 0,6% au PIB.

L'arbre à karité est aussi appelé « arbre miracle » dans les pays qui en possèdent. En effet, toutes les parties de cet arbre peuvent être exploitées et servent à la production d'autres produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques ou autres.

Selon le document de stratégie nationale de développement durable de la filière karité du Burkina, les principaux types de produits issus du karité sont les suivants :

Les feuilles sont utilisées en médecine traditionnelle comme bains de bouche ou comme infusion contre les maux oculaires, les névralgies dentaires, les maux de ventre, les maux de tête. Il est possible d'en tirer des huiles essentielles. Elles sont aussi utilisées dans les cérémonies traditionnelles pour protéger les nouveau-nés et confectionner des masques. Selon les périodes de l'année et les régions, elles peuvent aussi être utilisées comme fourrage.

Les fleurs sont préparées en salade et utilisées dans la fabrication du miel. Elles produisent aussi des huiles essentielles.

Les écorces sont utilisées dans la maroquinerie pour adoucir les peaux et dans la médecine traditionnelle pour traiter l'amibiase, la lèpre ou les morsures de serpents mais aussi pour faciliter l'accouchement et la production de lait chez la femme allaitante.

Le bois de karité est utilisé d'une part dans la construction de maisons et palissades (il est très résistant aux termites) et d'autre part, dans la production de charbon de bois de haute qualité.

Les racines sont utilisées comme remède contre la diarrhée, les maux de ventre et de dents.

La chenille *Cirinaforda* (défoliateur du karité, appelée en langue Dioula *Sheatoumou*) est comestible, très riche en protéines et peut être consommée séchée, frite ou en poudre.

Les fruits sont convoités pour leur pulpe très sucrée et leur noix riche en matières grasses.

La pulpe est utilisée directement pour la consommation humaine et/ou animale, préparée en confiture ou utilisée pour la fabrication de jus de fruits de karité ou pour la fabrication d'alcool.

Les noix de karité contiennent des amandes qui sont utilisées dans la médecine traditionnelle pour lutter contre le paludisme mais aussi et surtout pour la fabrication du beurre de karité.

Les coques, issues des noix après décorticage, servent à la fabrication de briques. En outre, elles sont utilisées comme fertilisant pour le compost, comme insecticide, comme exfoliant corporel, ou encore comme matière première dans la fabrication de contreplaqués.

Le beurre de karité (conventionnel ou biologique), extrait des amandes de karité, est très utilisé localement comme huile alimentaire pour la cuisine et comme combustible pour les lampes. Il sert également de matière première dans l'industrie cosmétique et entre dans la fabrication de nombreux produits (shampooing, soins de visage et de corps, produits capillaires, savons, etc.). Dans l'industrie agroalimentaire, il est utilisé pour la fabrication de la margarine ou fractionné pour venir se substituer au beurre de cacao dans la fabrication du chocolat. Il est également utilisé dans l'industrie pharmaceutique.

Le karité possède également des composants bioactifs qui entrent dans la composition de nombreux produits cosmétiques.



Les tourteaux sont les résidus restant à l'issue du processus de production du beurre. Ils peuvent être utilisés comme combustible, comme composant du crêpi pour les maisons, comme compost, comme produits bioactifs ou encore comme alimentation pour le bétail.

S'il existe plusieurs types de produits du karité notons tout de même que les produits les plus exploités par les acteurs de la filière et qui font l'objet d'exportation notamment concernent les amandes de karité, le beurre de karité (biologique et conventionnel) et ses produits dérivés comme les savons, les pommades, les crèmes, les gels et shampooings à base de beurre de karité. Par ailleurs, le beurre est à son tour fractionné en stéarine et en oléine pour être utilisé dans l'industrie alimentaire, cosmétique et pharmaceutique voire dans l'industrie nucléaire. Notons également que de plus en plus, la pulpe est également valorisée dans la production des jus, des confitures, des crèmes glacées, etc.

Tableau n°1 : Code SH des produits du karité

Code SH	Produits
12079910	Graines de karité, même concassées
12079990	Autres graines et fruits oléagineux, même concassées: autres
15151100	Huile brute de lin et ses fractions, fixes, mais non chimiquement modifiées
15159011	Huile brute de karité et ses fractions, fixes, mais non chimiquement modifiées
15159019	Autres huiles de karité et leurs fractions, fixes, mais non chimiquement modifiées
15159090	Autres graisses et autres huiles végétal et leurs fract, fixes, même raff, non chimiquement modifié

d) Nombre de personnes employées dans le secteur

En termes d'emplois, globalement cette filière mobilise directement plus de 500 685 acteurs dont 21% d'emplois salariés à temps partiel, 33% d'emplois salariés permanents et 46% d'emplois non-salariés. Plus de 1 800 000 femmes exploitent, de façon saisonnière, les produits du karité en tant qu'activités génératrices de revenus. Le revenu moyen annuel tous produits confondus, pour les travailleurs de cette filière, en majorité à temps partiel a été de 137 985 FCFA ; revenu se situant au-dessus du seuil de pauvreté établi en 2003 à 82 872 FCFA par an. La filière contribue donc à réduire la pauvreté dans le pays.

e) Enjeux/Risques/Défis/Avantages

Enjeux	Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de marchés d'amandes et de beurre en forte croissance ; - Existence de marchés locaux et régionaux d'autres produits issus de l'arbre à karité tels que les chenilles (séchées, frites ou en conserve) - Existence de mesures visant à intégrer le beurre dans certains produits comme le chocolat - Accroissement du marché des produits dérivés du beurre - Existence de nouveaux marchés géographiques porteurs (Asie) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les fluctuations du marché international du karité et son alignement sur les cours du cacao - La difficile régénération du parc à karité ; - Forte pression exercée sur la ressource arbre à karité ; - Pénurie à long terme des produits vue le vieillissement du parc ; - l'absence d'un laboratoire accrédité de contrôle physico-chimique du beurre ; - la difficulté d'accéder à de l'emballage de haute qualité et visuellement attractif ; - la méconnaissance des tendances de marchés ; - la faible organisation de la promotion des produits de la filière ; - l'absence d'un référentiel qualité de fabrication (BPH/HACCCP) pour le beurre de qualité ; - le faible accès au financement pour investir dans la modernisation des unités de transformation ;

Défis	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> - l'absence de mesures politiques incitatives aux investissements publics et privés par l'encouragement à la création de joint-ventures, spécifiques pour la filière karité du Burkina face à des pays concurrents comme le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire ; - le fait que la demande en beurre de karité est, pour une grande partie, utilisée comme substitut au beurre de cacao auquel il est étroitement corrélé. Il y a donc une nécessité impérieuse de diversifier les marchés et les produits et aller également à la conquête de marchés émergents comme ceux de l'Asie utilisant la stéarine du karité dans une proportion de 50 à 60% par rapport à l'Europe (5%). 	<ul style="list-style-type: none"> - La qualité des produits du karité - L'existence d'un potentiel important du karité.

f) Objectifs de la filière

L'objectif global de la stratégie est de contribuer à l'accroissement des revenus et à la sécurité alimentaire des populations à travers une gestion durable de l'arbre à karité et une valorisation des produits issus du karité.

Il y a cinq objectifs spécifiques jugés nécessaires pour la réalisation de l'objectif global. Ces objectifs spécifiques fournissent un cadre cohérent pour initier et favoriser le développement de la filière karité du Burkina Faso.

- ❖ Objectif spécifique 1 : Augmenter les volumes d'amandes produites par une gestion durable de la ressource, la protection de l'environnement, et une meilleure accessibilité aux zones de production.
- ❖ Objectif spécifique 2 : Professionnaliser les acteurs directs et indirects de la filière par le renforcement de leurs capacités et en garantissant l'équité entre eux.
- ❖ Objectif spécifique 3 : Créer de la valeur par l'amélioration de la qualité et le développement des produits, ainsi que la recherche et le développement (R&D).
- ❖ Objectif spécifique 4 : Assurer le développement de la filière dans un environnement des affaires favorable et bénéficiant de politiques d'appui.
- ❖ Objectif spécifique 5 : Développer une présence performante sur les marchés cibles par une meilleure promotion de la filière et une meilleure connaissance des tendances et exigences du marché.

g) Structure organisationnelle

La Table Filière Karité (TFK) est un cadre de concertation interprofessionnelle nationale des acteurs de la filière karité du Burkina Faso. Par ailleurs, elle est une interface entre les acteurs de la filière et les tiers comme l'Etat, les Collectivités territoriales (Régions et Communes), les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les projets et programmes et les Associations et ONG de développement intervenant dans la filière.

Les acteurs de la filière karité sont regroupés en trois maillons à savoir, le maillon production, le maillon transformation et le maillon distribution/commercialisation.

h) Recherche et innovation

Au Burkina Faso, la recherche porte sur divers domaines allant de l'arbre à karité aux produits du karité en passant par les équipements de transformation et les modes de production. Au niveau de l'arbre à karité, la recherche porte sur la réduction du cycle de production de l'arbre de karité qui est de 25 ans au moins dans le but de le ramener à 5 ans grâce au greffage et autres techniques, l'amélioration de la productivité de l'arbre à travers la vulgarisation de la régénération naturelle assistée (RNA), le cernage, la lutte contre les attaques parasitaires à travers les tailles sanitaires, etc. Dans le domaine des produits du karité, la recherche porte pour l'instant sur l'amélioration des techniques de collecte et de traitement des noix de karité, l'amélioration de la qualité du beurre de karité non raffiné à travers les modes de fabrication et de conditionnement permettant une conservation de longue durée. Pour ce qui est des équipements de production, la recherche consiste à améliorer les performances des équipements pour accroître leur productivité et leur rendement tout en réduisant la pénibilité du travail pour les femmes. Quant aux modes de production, l'on est passé de l'utilisation de foyers trois pierres aux foyers améliorés muni de cheminé pour l'évacuation de la fumée voire à l'utilisation des déchets issus de la production comme la boue de barattage, les énergies renouvelables comme l'énergie solaire, le biogaz, dans le but de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre due à la déforestation et à la dégradation des forêts, à la réduction de la consommation de bois de chauffe et à l'amélioration du cadre de travail des femmes.

II. Production

Selon le rapport de l'étude sur les aspects socioéconomiques des filières prioritaires des produits Forestiers non ligneux (janvier 2017), diligentée par le Ministère en charge de l'environnement, le peuplement d'arbres de karité est passé de 190 millions d'arbres à près de 281 millions d'arbres. Quant au potentiel de production d'amandes de karité, il est passé de 850 000 tonnes d'amandes par an à 1 247 295 tonnes par an avec seulement un taux réel d'exploitation situé à environ 32% soit 404 412 tonnes. La distribution des peuplements de karité par région est donnée dans le tableau 1 ci-dessous. Environ 68% de ce potentiel soit 842 883 tonnes reste inexploité, toute chose qui contraste actuellement avec l'environnement mondial des produits du karité qui présente des perspectives assez intéressantes.

Les estimations faites concernent à la fois la production conventionnelle et biologique. Pour ce qui est de la production des amandes et du beurre biologique, il existe suffisamment de forêts classées et de réserves de forêts qui contiennent des arbres à karité et qui constituent des parcs dont la gestion permettra d'accroître l'offre d'amandes et de beurre biologique de façon suffisante pour répondre à la demande sans cesse croissante.

Tableau 2 : Population et potentiel de Vitellariaparadoxa

REGION	Peuplement d'arbres de karité		Potentiel		Potentiel réellement exploité
	Nombre de pieds	%	Tonnes d'amandes de karité	%	Tonnes d'amandes de karité
Boucle du Mouhoun	29 586 960	10,54	166 119	13,32	80 060
Cascades	43 935 223	15,65	252 119	20,21	75 636
Centre	2 541 139	0,90	3 099	0,25	930
Centre-Est	8 475 318	3,02	10 335	0,83	3 100
Centre-Nord	2 007 043	0,71	2 447	0,20	734
Centre-Ouest	43 455 260	15,48	211 978	17,00	63 593
Centre-Sud	19 819 308	7,06	56 628	4,54	16 988
Est	34 892 868	12,43	42 548	3,41	12 765
Hauts Bassins	45 466 080	16,19	255 274	20,47	76 582
Nord	4 610 532	1,64	5 830	0,47	1 749
Plateau-Central	3 965 164	1,41	4 835	0,39	1 451
Sahel	0	0,00	0	0	0
Sud-Ouest	42 047 965	14,97	236 083	18,93	70 825
National	280 802 860	100,00	1 247 295	100,00	404 412

Source : rapport de l'étude sur les aspects socioéconomiques des filières prioritaires des produits Forestiers non ligneux (janvier 2017).

Excepté le Sahel, toutes les 12 autres régions du pays sont dotées de parc de Vitellariaparadoxa. En matière d'importance en peuplement, les six régions les plus peuplées sont la région des Hauts Bassins avec un taux de 16,19%, la région des Cascades avec 15,65%, la région du Centre-Ouest avec un taux de 15,48%, la région du Sud-Ouest avec un taux de 14,97%, la région de l'Est avec un taux de 12,43% et enfin la région de la Boucle du Mouhoun avec un taux de 10,54%. Toutefois, par rapport au potentiel de production, le classement est un peu différent. Ainsi, la région des Hauts Bassins vient en tête avec un taux de 20,47%, suivis de celle des Cascades avec un taux de 20,21%. La région du Sud-Ouest vient en 3^e position avant celle du Centre-Ouest avec un taux de 18,93%, suivi de la région du Centre-Ouest avec un taux de 17%. Par ailleurs, la région de la Boucle du Mouhoun vient en 5^e position devant la région de l'Est avec un taux de 13,32% et enfin la région de l'Est vient en 6^e position avec un taux de 3,41%.

III. Exportations

Les exportations d'amande de karité du Burkina Faso représentent **4%** des exportations mondiales et place le pays au 7^{ème} rang mondial. En outre Les exportations de beurre de karité du Burkina Faso représentent **0,7%** des exportations mondiales pour ce produit et occupe le 30^{ème} rang mondial.

Le Burkina Faso est l'un de principaux exportateurs africains juste derrière le Nigeria et le Mali. En 2017 le Burkina Faso a exporté environ 101 748 tonnes d'amande karité et 11274 tonnes de beurre de karité ce qui lui a rapporté des recettes d'exportation respectivement de 30,94 millions de dollars USD et de 12,29 millions de dollars USD. Les principales destinations sont le Danemark, le Ghana et le Singapour pour les amandes de Karités et la France, la Malaisie et les Pays Bas pour le beurre de karité. La contribution de cette filière au Produit intérieur est de l'ordre de 30 milliards de F.CFA, ce qui représente entre 0,5% et 1% de l'ensemble des activités.

IV. Les Normes burkinabè de qualité des amandes et du beurre de karité non raffiné

Dans un contexte concurrentiel et d'ouverture de marché où le Burkina Faso n'est pas le seul à offrir des produits du karité sur le marché mondial, la maîtrise et le respect des normes de qualité est un facteur clé de succès pour l'amélioration de la compétitivité de nos organisations mais aussi et surtout pour la préservation de la santé du consommateur.

C'est pourquoi, avec la prise des textes d'application de la Loi n°050-2012/AN du 30 octobre 2012 portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso, l'interprofession veillera à l'intégration de la démarche qualité à travers la certification et la mise en place d'un système de traçabilité dans toute les chaînes de valeur de la filière karité ainsi qu'à l'application effective des règles de mise en marché des produits relatives aux normes de qualité des produits. Par ailleurs, elle construira un label pour les produits du karité et assurera le contrôle régulier sur le terrain conformément à la norme burkinabè de qualité NBF 01-004-2006 sur les amandes de karité et la norme burkinabè NBF 01-005-2006 sur le beurre de karité non raffiné. Dans cette perspective, les référentiels de certification selon les deux normes sont en cours d'élaboration par l'ABNORM sous l'initiative de la Direction Générale de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DGEEVCC), en collaboration avec l'interprofession Table Filière Karité (TFK). L'adoption de ce référentiel permettra aux acteurs burkinabè de la filière karité de s'y conformer et d'offrir désormais des produits strictement conformes auxdites normes.

L'analyse de la demande internationale fait ressortir des perspectives de marchés intéressantes aussi bien pour les amandes que le beurre de karité ainsi que ses produits dérivés avec même des marchés émergents au plan géographique comme l'Asie. L'analyse du marché des produits du karité au niveau national montre qu'il s'agit d'un marché où il y a un petit nombre de demandeurs face à des milliers d'offreurs, toute chose qui présente une situation déséquilibrée et une trop grande dépendance des offreurs vis-à-vis des demandeurs au niveau national.

Equipe de supervision et de rédaction

Superviseur:

- ✓ **Issa Benjamin BAGUIAN**, Directeur Général de l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina/Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
Téléphone +22677119151 email benjaminbaguian@gmail.com

Rédaction :

- ✓ **Boureima BARRY**, Directeur des Etudes et de la Prospective à l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina/Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;
Téléphone : +22670846839, email : barryboureima@yahoo.fr